



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°28

Réunion du mardi 02 avril 2024

Présents : MM. LAWSON, HAMZA, ORTUNO, OUCHENE, ALEXANDRE, GODEFROY, DJELLAL

Assiste : M. RAFALIARIZAKA (Service des Activités Sportives)

Excusés : M. DENIS, MAETZ

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

GENNEVILLIERS – GYMNASSE PAUL LANGEVIN – NNI 920369901

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 26/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 14/02/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 26/02/2024

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Présence de divers obstacles (tapis, poubelle, échelle) dans la zone dégagement qui doit être de minimum 1m, à retirer ou à protéger lors des rencontres officielles (Art 1.2.2).**
- **Etat de dégradation avancée de la douche du vestiaire arbitre, à remettre en conformité**
- **Rideau de séparation débordant sur l'aire de jeu**

Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités spectateurs.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de l'installation.

COUDRAY MONTCEAUX - STADE ROBERT DAUTIER 3 - NNI 911790103

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 28/09/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 08/11/2023.

Elle rappelle :

- Un vestiaire joueur ne mesure que 18 m² au lieu de 20 m² (Art. 4.6.1) pour un classement en niveau T5 SYN.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 01/07/2033.

VILLENOY – STADE MUNICIPAL 2H – 775130102

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 17/02/2024.

Installation visitée par M. OUCHENE membre de la C.R.T.I.S., le 07/03/2024 suite à l'installation d'une moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 19/02/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 07/03/2024
- A.A.C. du 05/03/2024
- Tests in situ initiaux du 01/02/2024

Elle constate que les dimensions du terrain sont 97x57m (100x60m minimum pour un niveau T5).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 02/01/2034.

EVRY GREGY SUR YERRE – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 771759901

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par MM. GODEFROY membre de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 01/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 01/03/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 01/03/2024
- P.V. de la C.D.S. du 12/07/2018

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Filets de but à remplacer**
- **Présence de 10 pylônes en bois autour de l'aire de jeu dans la zone de dégagement à 0,90m de la ligne de touche. La Commission demande que ces pylônes soient recouverts par des tapis de protection :**
« Les zones de dégagement de moins de 1m le long des lignes de touche doivent être protégées mais ne peuvent pas être réduites à moins de 0,75m, protection comprise. »

Elle constate aussi l'absence d'une A.A.C. /A.O.P. reprenant les capacités spectateurs.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 30/06/2024 (photos à transmettre à la C.R.T.I.S.).

COURBEVOIE – GYMNASE STEPHANE WAGNER – NNI 920269902

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 01/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 29/02/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 01/03/2024
- P.V. de la C.D.S. du 02/01/2021

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Présence d'un boîtier dans la zone de sécurité d'1m autour de l'aire de jeu, à retirer ou à protéger lors des rencontres officielles (Art 1.2.2).**

Elle constate aussi l'absence d'une A.A.C. /A.O.P. reprenant les capacités spectateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 02/04/2034, sous réserve de la transmission AOP/ AAC avant le 30/06/2024.

SEVRES – GYMNASSE DES POSTILLONS – NNI 920729901

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 19/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 16/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/02/2024
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- P.V. de la C.D.S. du 24/02/2021 précisant l'effectif autorisé

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 02/04/2034.

VAUCRESSON – STADE HARAS LUPIN N°2 – NNI 920760102

Cette installation sportive est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 05/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 PN du 12/02/2024 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite du 05/03/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La protection de l'aire de jeu n'est pas complète (Art. 6.6) derrière les bancs de touche.**
- **Zone technique non tracée (Art. 3.8.4)**
- **Présence de plusieurs trous dans les filets de but, à changer ou à réparer avant la prochaine rencontre officielle**
- **Etat de dégradation des bancs de touche**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 PN Prov jusqu'au 02/04/2034, sous réserve de la levée des non-conformités et de la réception des documents manquants avant le 30/06/2024.

AUBERVILLIERS – GYMNASSE ROBESPIERRE – NNI 930019901

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. HORMI membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 19/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 16/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22/02/2024
- Plan des vestiaires

- Plan de l'aire de jeu
- P.V. de la C.D.S. du 08/11/2021 précisant l'effectif autorisé

Elle constate la non-conformité suivante :

Présence de 10 poteaux autour de l'aire de jeu dans la zone de dégagement à 0,90m de la ligne de touche. La Commission demande que ces pylônes soient recouverts par des tapis de protection : « Les zones de dégagement de moins de 1m le long des lignes de touche doivent être protégées mais ne peuvent pas être réduites à moins de 0,75m, protection comprise. »

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 30/06/2024 (photos à transmettre à la C.R.T.I.S.).

NEUILLY SUR MARNE – GYMNASSE RENE PALLUD – NNI 930509904

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. BAUDUIN membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 19/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 15/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15/02/2024

Elle constate l'absence des plans techniques (plan de l'aire de jeu, plan côté des vestiaires).

Elle constate aussi l'impossibilité d'accueillir des spectateurs dans cette salle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 02/04/2034 sous réserve de la transmission des documents manquants avant le 30/06/2024.

NEUILLY PLAISANCE – GYMNASSE CLAUDE SALUDEN – NNI 930499902

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. REHOUDJA membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 08/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 3 du 08/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/02/2024

Elle constate aussi l'absence d'une A.A.C. /A.O.P. reprenant les capacités spectateurs ainsi que des plans techniques (plan de l'aire de jeu, plan côté des vestiaires).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 02/04/2034 sous réserve de la transmission des documents manquants avant le 30/06/2024.

SEVRES – GYMNASSE DES CENTS GARDES – NNI 920729902

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 08/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 08/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/03/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivante :

- **Présence d'obstacles (coffres) dans la zone de sécurité d'1m autour de l'aire de jeu, à retirer lors des rencontres officielles (Art 1.2.2).**
- **Rideau de séparation au-dessus de l'aire de jeu. Elle demande que les rideaux soient correctement fixés afin d'avoir une hauteur de 5m minimum au-dessus de l'aire de jeu (Art 2.2.5).**
- **Etat de dégradation avancée des filets de but, à changer avant la prochaine rencontre officielle.**
- **Remettre la protection thermique autour de la chaudière dans le vestiaire.**

Elle constate aussi l'absence d'une A.A.C. /A.O.P. reprenant les capacités spectateurs ainsi que des plans techniques (plan de l'aire de jeu, plan côté des vestiaires)

Elle constate l'impossibilité d'accueillir des spectateurs dans cette salle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 02/04/2024 sous réserve de la levée des non-conformités (photos à transmettre à la C.R.T.I.S.) transmission des documents manquants avant le 30/06/2024.

ASNIERES SUR SEINE – STADE HAT TRICK – NNI 920040401

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 20/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOT A5 du 21/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20/03/2024

Elle constate que cette installation ne correspond pas à une installation FOOT A5 et ne correspond pas au cahier des charges FOOT A5 Palissades.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. retire cette installation du classement.

Copie : District des Hauts de Seine

CLICHY – COMPLEXE SPORTIF – NNI 920249903

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 07/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 1 du 05/03/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07/03/2024
- Plan des tribunes
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Dossier transmis à la F.F.F.

LE BOURGET – STADE DANIEL VOILLOT – NNI 930130202

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 02/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 05/03/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 02/04/2024
- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- A.A.C. du 27/03/2024

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 02/10/2024.

1.2. Confirmations de niveau de classement

PARIS – COMPLEXE SPORTIF LOUIS LUMIERE 1 – NNI 751200301

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 11/03/2024.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 05/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 28/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/03/2024
- A.O.P. du 16/05/2017

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 19/02/2022 + 10 ans).

Elle constate aussi les non-conformités suivantes :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.**
- **Un état de dégradation avancés des bancs de touche (protection partiellement absente)**
- **Présence d'un affaissement dans la zone de sécurité, la Commission demande la remise en état.**

Elle rappelle que lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lice, ceux-ci doivent être démontables aux angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m. Le revêtement de la piste d'athlétisme peut être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m. Dans tous les cas, il n'existe aucune rupture de niveau avec l'aire de jeu et la surface doit offrir les mêmes qualités de sol que la zone de sécurité (Art. 3.6).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ et de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose de maintenir un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2024.

LA FALAISE – STADE DES AULNES 2 – NNI 782170102

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 14/12/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 29/02/2025.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/11/2034.

MEAUX- STADE ALBERTO CORAZZA 5 – NNI 772840105

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier ainsi des photos montrant la mise en conformité de l'implantation des poteaux de corner.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. conforme le classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2033.

BOBIGNY – STADE HENRI WALLON 1 – NNI 930080101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 23/11/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 14/12/2023.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 20/10/2033.

ASNIERES SUR SEINE – STADE BLAISE MATUIDI – NNI 920040201

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 04/03/2024.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 05/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 21/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/03/2024

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 04/03/20214 + 10 ans).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Protection de l'aire de jeu incomplète sur au moins une largeur de l'aire de jeu
- Présence des têtes d'arrosage dans la zone de sécurité, à faire recouvrir d'une protection synthétique
- Grille d'évacuation à remettre en état
- Revoir la pose de la moquette synthétique dans la zone de sécurité
- Fixation de la barre de relevage à remettre en état

Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places PMR ... Ainsi que l'absence de documents techniques (plan côté de l'aire de jeu, plan côté des vestiaires).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose de maintenir un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2024, dans l'attente des tests in situ et de la levée des non-conformités citées.

NANGIS – STADE EMILE CHESNOT 1 – NNI 773270101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 22/03/2024.

Installation visitée par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S., le 05/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 07/03/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05/03/2024
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- A.O.P. du 15/12/2004

Elle demande que les bancs de touche joueurs et officiels soient correctement fixés au sol avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 13/10/2034.

MENECY – STADE ALEXANDRE RIDEAU 1 – NNI 913860101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 23/11/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 07/03/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 02/10/2031.

MENECY – STADE ALEXANDRE RIDEAU 2 – NNI 913860102

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 14/12/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 07/03/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 02/10/2031.

MEUDON – STADE MARCEL BEC N°1 – NNI 920480301

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 24/10/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 20/02/2024.

Dossier transmis à la F.F.F.

MEUDON – STADE MARCEL BEC N°2 – NNI 920480302

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 23/11/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 30/01/2024.
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/09/2033.

AULNAY SOUS BOIS – STADE VELODROME 2 – NNI 930050102

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 23/01/2023.

Installation visitée par M. REHOUDJA membre de la C.D.T.I.S. de la Seine Saint Denis, le 02/02/2024. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 01/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 02/02/2024
- Plan des vestiaires
- A.O.P. du 10/05/2016

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise en service : 23/01/2003 + 10ans)

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/10/2024.

MILLY LA FORET – STADE CLOVIS LELONG 1 – NNI 914050101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 23/01/2023.

Installation visitée par M. BOISNOIR et M. GAUVIN membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 04/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 04/03/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 04/03/2024
- Plan des vestiaires
- Plan de masse

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Elle demande que la hauteur sous la barre transversale des buts soit mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.**

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 30/05/2032 sous réserve de la transmission d'une A.O.P/A.A.C avant le 30/06/2024.

MILLY LA FORET – STADE CLOVIS LELONG 2 – NNI 914050102

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 17/12/2023.

Installation visitée par M. BOISNOIR et M. GAUVIN membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 04/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 04/03/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 04/03/2024
- Plan des vestiaires
- Plan de masse

Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 30/05/2032 sous réserve de la transmission d'une A.O.P/A.A.C avant le 30/06/2024.

PUTEAUX – STADE LEON RABOT – NNI 920620101

La Commission prend connaissance de l'ajout d'un rideau de protection entre la passerelle et le bâtiment afin d'assurer la sécurité des joueurs et transmet les photos à la F.F.F.

GRETZ ARMAINVILLIERS – STADE LUCIEN LAUMONDE 1 – NNI 772150101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 23/07/2023.

Installation visitée par M. OUCHENE membre de la C.R.T.I.S., le 26/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 29/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 26/03/2024
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Elle constate la création d'une nouvelle tribune et ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2029 sous réserve de la transmission d'une A.O.P/A.A.C avant le 30/06/2024.

LE PLESSIS PATE – COMPLEXE SPORTIF DU COLOMBIER 1 – NNI 914940101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 21/01/2024.

Installation visitée par M. GAUVIN et M. BOISNOIR membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 25/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 25/03/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 25/03/2024
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Elle demande que la zone technique soit tracée de façon très apparente par une ligne blanche et en tirets (Art 3.5), avant la prochaine rencontre officielle.

Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités spectateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2034 sous réserve de la transmission d'une A.O.P/A.A.C avant le 30/06/2024.

MAULE – STADE DU RADET 2 – NNI 783800102

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 01/01/2023.

Installation visitée par M. ELISABETH membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 30/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 10/11/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10/11/2023
- Plan des vestiaires

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Présence de bouche d'égout à 2,25m dans la zone de sécurité de 2,50m**
- **Absence de bancs de touche joueurs avec zone technique (obligatoire pour un niveau T5)**

Elle constate aussi l'absence d'une A.A.C/A.O.P. reprenant les capacités spectateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.

En copie : District des Yvelines

TRAPPES – STADE GRAVAUD 2 – NNI 786210202

Reprise de dossier.

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 12/10/2025.

Installation visitée par M. DENIS membre de la C.R.T.I.S., le 25/03/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN du 13/05/2022 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 25/03/2022
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- A.A.C. du 30/03/2022
- Tests in situ du 27/05/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/07/2031.

BAILLY ROMAINVILLIERS – STADE INTERCOMMUNAL DE LILANDRY – NNI 770180101

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 18/09/2021.

Installation visitée par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S., le 08/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 22/02/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/03/2024
- Plan de l'aire de jeu
- A.A.C. du 09/03/2016

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 18/09/2011 + 10 ans).

Elle constate aussi la non-conformité mineure suivante :

- **Les poteaux de corner et drapeaux de coin sont implantés à l'extérieur du tracé. Ils doivent être tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (Art. 3.9.4)**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 02/10/2024.

COIGNIERES – STADE ALPHONSE DAUDET 2 – NNI 781680102

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 23/11/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 27/03/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/09/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

ASNIERES SUR SEINE – GYMNASE LAURA FLESSEL – NNI 920049902

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et retire cette installation du classement.

MEUDON – STADE DU STANDARD – NNI 920480601

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et retire cette installation du classement.

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE ALAIN MIMOUN – NNI 920409904

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX et classe cette installation en niveau TRAVAUX jusqu'au 30/06/2025.

Elle demande au gestionnaire de revenir vers lui à la fin afin de convenir d'un contrôle de l'installation à la fin des travaux et de lui transmettre un échéancier des travaux.

ROSNY SOUS BOIS – GYMNASE CENTRE AQUANAUTIQUE CAMILLE MUFFAT – NNI 930649902

Reprise de dossier.

Cette installation est classée FUTSAL 3 jusqu'au 20/02/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 2 et transmet à la F.F.F.

NOISY LE ROI – STADE SIBANO N°3 – NNI 784550103

Reprise de dossier.

La CRTIS est favorable pour une **confirmation de classement au niveau T5 SYN jusqu'au 01/11/2033**, suite au changement de la moquette sans aucun aménagement de l'équipement sportif existant déjà classé au niveau T5 SYN.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

ST MAUR DES FOSSES – STADE CORNEILLES – NNI 940680201

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de St Maur des Fossés, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 29/02/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 27/02/2024 ainsi que de l'étude d'éclairage en date du 19/10/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 282 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.78

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/04/2028.

VERSAILLES – STADE DE PORCHEFONTAINE 4 – NNI 786460201

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 26/01/2024.

A la demande de la Mairie de Versailles, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 05/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 15/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 322 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.61
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.73

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/04/2026.

ROSNY SUR SEINE – STADE ROLAND LEDUC 1 – NNI 785310101

L'éclairage de cette installation sportive est classé EEntrainement jusqu'au 09/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 09/02/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 06/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.04
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.11 (E7 : ≥ 0.4)

Elle constate que le mât situé côté gauche des bancs de touche ne fonctionne pas.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de cette installation.

ST GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEFEVRE N°1 – NNI 785510101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 23/02/2024.

A la demande de la Mairie de St Germain en Laye, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 11/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 23/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 360 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/04/2025.

ST GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEFEVRE N°5 – NNI 785510105

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 15/03/2024.

A la demande de la Mairie de St Germain en Laye, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 14/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 23/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 136 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.23 (E6 : ≥ 0.6)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.49

Elle constate deux projecteurs hors service sur le mât au niveau du point de contrôle H 21 et un projecteur hors service au niveau du mât situé au niveau du point H25.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/04/2026.

ST GERMAIN EN LAYE – STADE DE LA COLLINE DU BEL AIR – NNI 785510201

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 15/03/2024.

A la demande de la Mairie de St Germain en Laye, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 14/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 23/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 104 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.10
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.19 (E7 : ≥ 0.4)

Elle constate une rangée de projecteurs hors-service sur les mâts au niveau des points de contrôle H1, H5 et H25.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de cette installation.

Elle demande au gestionnaire d'effectuer les opérations de maintenance nécessaire et de revenir vers la C.R.T.I.S. pour un nouveau contrôle.

PARIS – STADE CHARLETY – NNI 751130101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E3 jusqu'au 30/03/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 19/03/2024.

Dossier transmis à la F.F.F.

VAUCRESSON – STADE HARAS LUPIN N°1 – NNI 920760101

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/04/2026 suite au contrôle effectué par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S. le 05/04/2022.

VIRY CHATILLON – STADE HENRI LONGUET 1 – NNI 916870101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 23/02/2024.

A la demande de la Mairie de Viry Chatillon, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. suite à l'installation d'un éclairage en LED, le 20/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 20/03/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 375 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/04/2026.

ST DENIS – STADE DE MARVILLE N°1 – NNI 930270101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 31/03/2024.

A la demande du RED STAR FC, contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 21/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 21/03/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 329 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/04/2026.

PANTIN – STADE CHARLES AURAY 2 – NNI 930550102

L'éclairage de cette installation sportive est classé E7 jusqu'au 22/02/2024.

A la demande de la Mairie de Pantin, contrôle de l'éclairage effectué par M. HORMI, membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 07/02/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 07/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 108 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.62
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.82

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/04/2028.

MONTROUGE – STADE JEAN LEZER – NNI 940490101

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. constate la non-conformité des points bis de l'éclairage de cette installation sportive et prononce un classement en niveau E6 jusqu'au 28/11/2027.

MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE 3 – NNI 784230103

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 21/03/2024.

A la demande de la Mairie de Montigny le Bretonneux, contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 06/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 06/03/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Iodure Métallique

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/04/2026.

ST MAUR DES FOSSES – STADE AUGUSTE MARIN – NNI 940680301

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de St Maur des Fossés, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 01/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 27/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 207 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.56

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/04/2028.

VILLEMOMBLE – STADE GEORGES POMPIDOU 1 – NNI 930770101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4.

A la demande de la Mairie de Villemomble, contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 27/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 27/03/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 466 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.59
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/04/2026.

RUEIL MALMAISON – STADE JULES LADOUMEGUE – NNI 920630701

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de Rueil Malmaison, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 27/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 27/03/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.60

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/04/2028.

CLAYE SOUILLY – STADE CLEMENT PETIT 3 – NNI 771180103

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de CLAYE SOUILLY SPORTS, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 21/03/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée le 21/03/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 104 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.24
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.46

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/04/2026.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

TRAPPES – STADE ROBERT GRAVAUD 1 – NNI 786210201

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de la demande d'avis préalable en niveau T2 signée par le propriétaire le 23/02/2024.

Dossier transmis à la F.F.F.

TRAPPES – STADE ROBERT GRAVAUD 1 – NNI 786210201

L'éclairage de cette installation sportive était classé EEntrainement jusqu'au 09/07/2017.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau E4 pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable en date du 23/02/2024.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 22 m équipés de 6 projecteurs LED de 1505 W (24 projecteurs BVP 525 OUT T35 au total)
- Etude d'éclairage du 19/09/2023 de PHILIPS LIGHTING B.V.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **445 lux**

Facteur d'uniformité : **0,79**

Rapport Emin/Emax : **0,63**

Eblouissement (Glare rating) : GR max : 44,7.

Angle max des projecteurs : 66°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E4.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

ST ARNOULT EN YVELINES - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 785370101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E7 jusqu'au 22/02/2024.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau E5 pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable en date du 22/02/2024.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 4 projecteurs LED de 1280 W (16 projecteurs KERIS 6 ASY au total)
- Etude d'éclairage du 27/10/2023 de ECLATEC.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **263 lux**
Facteur d'uniformité : **0,74**
Rapport Emin/Emax : **0,54**
Eblouissement (Glare rating) : GR max : 44.
Angle max : **69°**

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

ST ARNOULT EN YVELINES - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 785370101

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 16/10/2016.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction des vestiaires avec :

- 4 vestiaires joueurs de plus de 20m²
- 2 vestiaires arbitres de 8 m²
- Un bureau de 23m²
- Un terrain de 100 x 60m (**minimum 105x68 pour un niveau T4**)
- Sanitaires H/F

Ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signé du propriétaire du 22/02/2024
- Notes de présentation des travaux du 21/02/2024
- Plan de la rénovation des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement en niveau T5 SYN pour cet aménagement de vestiaires.

ST BRICE SOUS FORET – STADE LEON GRAFFIN 1 – NNI 955390101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 16/01/2026.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau E5 pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable en date du 12/01/2024.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 22,5 m équipés de 6 projecteurs LED de 1505 W (24 projecteurs AAA-LUX au total)
- Etude d'éclairage du 12/07/2023 de PHILIPS LIGHTING.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **443 lux**
Facteur d'uniformité : **0,86**
Rapport Emin/Emax : **0,65**
Eblouissement (Glare rating) : GR max : 46.6
Facteur de maintenance : 1
Angle max des projecteurs : 63°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E4.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

L'HAY LES ROSES – STADE OMNISPORTS L'HAYETTE – NNI 940380201

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau E5 pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable en date du 12/03/2024.

- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 31 m équipés de 8 projecteurs LED de 1500 W (32 projecteurs au total)
- Etude d'éclairage du 03/11/2023 de SIGNIFY B.V.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **304 lux**

Facteur d'uniformité : **0,82**

Rapport Emin/Emax : **0,69**

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

DEUIL LA BARRE – COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN – NNI 951970201

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 01/11/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement de la moquette synthétique ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 19/03/2024
- Lettre d'intention du syndicat intercommunal
- Plan de l'aire de jeu 100x68m avec des zones de sécurité de plus de 2,50m
- Plan de coupe
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement en niveau T5 SYN suite à la rénovation de la moquette synthétique.

LIMOURS – STADE VINCENT COUPET 1 – NNI 913380101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 19/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction des vestiaires et de tribunes à la place des anciennes tribunes avec :

- 4 vestiaires joueurs de plus de 20m²
- 2 vestiaires arbitres de 14 m²
- Un terrain de 105 x 68m
- Une tribune couverte de 87 places

Ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signé du propriétaire du 14/03/2024
- Notes de présentation des travaux de réhabilitation de la tribune et des vestiaires
- Calendrier prévisionnel
- Plan de la rénovation des vestiaires
- Plan de masse du terrain de l'installation

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement en niveau T5 PN pour cet aménagement de vestiaires et construction de tribunes.

IGNY – COMPLEXE SPORTIF DE BOIS BRULES 2 – NNI 913120102

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée par le propriétaire
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 16 m équipés de 2 projecteurs LED de 1505 W (8 projecteurs BVP528 OUTT35L au total)
- Etude d'éclairage du 28/11/2022 de PHILIPS LIGHTNING BV.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **183 lux**

Facteur d'uniformité : **0,75**
Rapport Emin/Emax : **0,50**
Eblouissement (Glare rating) : GR max : 48.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

4. DIVERS

ST OUEN L'AUMONE – STADE LUCIEN ESCUTARY 1 – NNI 955720201

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 01/10/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport du délégué de la rencontre AS ST OUEN L'AUMONE / RC GONESSE du 24/03/2024 en D1 du Val d'Oise ainsi que des photos transmises.

Elle constate un état de dégradation avancée ainsi que des déchirements de la moquette synthétique au niveau de la ligne des 5,50m et dans la surface de réparation d'un des deux buts.

Elle demande au gestionnaire d'effectuer une opération de maintenance afin d'assurer la sécurité des acteurs du jeu.

Dans l'attente de cette opération de maintenance (photo à transmettre), la C.R.T.I.S. retire cette installation du classement.

Elle rappelle qu'en l'absence de classement, les rencontres officielles ne sont pas autorisées sur cette installation.

En copie :

Service Compétitions L.P.I.F.F.
District du Val d'Oise de Football
518488 – ST OUEN L'AUMONE AS

ST CLOUD – PARC DES SPORTS PRE ST JEAN N°2 – NNI 920640302

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 11/03/2024.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 23/11/2023 et de la visite du 20/10/2023.

Contre visite effectué par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S. le 07/03/2024 suite à un problème de pose de la nouvelle moquette synthétique qui prend connaissance du document transmis :

- Rapport de visite du 07/03/2024

Dossier transmis à la F.F.F.

VILLENEUVE ST GEORGES – STADE GERARD ROUSSEL 2 – NNI 940780102

Cette installation sportive est classée T5 SYN Prov jusqu'au 22/03/2024 dans l'attente des tests insitu décennaux.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel du CASI PSE SNCF du 19/03/2024, propriétaire de l'installation indiquant comme n'étant pas identifié en tant que gestionnaire de l'installation et de ce fait ne pas avoir reçu les notifications envoyées.

La Commission propose un classement T5 SYN Prov jusqu'au 30/06/2024 dans l'attente des tests in situ.